

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 19 décembre 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir MME REVEL) - Mme ROY (pouvoir MME KOENDERS) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir M. PIAN) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. HOUPERT (pouvoir MME ERSCHENS) - M. HELIE (pouvoir MME VOISIN-VAIRELLES) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Politique locale de l'habitat et du logement – Réduction des charges des ménages les plus modestes - Projet « Bien vivre dans son logement »

Madame Tenenbaum expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Grand Dijon, la Ville de Dijon et son CCAS portent une politique globale et durable en matière d'habitat, de logement et d'accompagnement social.

La diminution des charges des ménages, en particulier des plus modestes, constitue un axe majeur de cette politique.

Un effort soutenu en faveur de l'amélioration de la performance énergétique des logements

Les programmes développés par le Grand Dijon pour soutenir les opérations de rénovation thermique des logements à loyer modéré ont à ce titre permis de mobiliser 34,5 M€ pour la rénovation de 1 900 logements sur la période 2010-2014. La programmation 2015-2020 vise la rénovation thermique, au niveau BBC, de 2 350 logements dont 79 % situés dans les quartiers politique de la Ville.

Ces opérations visent à éviter la fracture entre bâtiments neufs et parc ancien, potentiellement énergivore, qui peut être fortement pénalisante pour les occupants.

Une action continue sur le prix de l'eau

De façon complémentaire à l'action sur le bâti, et malgré les contraintes liées au contrat de concession établi en 1991, la Ville s'est attachée à répercuter une part significative des résultats financiers du délégataire sur la réduction du prix de l'eau pour l'ensemble des ménages.

Par ailleurs, une tarification sociale de l'eau sera expérimentée au premier janvier prochain dans le cadre des dispositions de la loi Brottes. Elle permettra de rembourser l'équivalent de 10 m³ par an, soit plus de 26€, aux bénéficiaires des minima sociaux.

La nécessité d'accompagner les usages et d'améliorer les équipements

Au delà des performances énergétiques des logements et des actions sur les tarifs, la question des usages doit également être prise en compte.

Le défi famille énergie, proposé par le Grand Dijon depuis 2011, a démontré qu'une action sur les habitudes des foyers et l'adoption de gestes simples alliant sobriété et confort permettaient de diminuer en moyenne de 12 % la facture énergétique des 500 ménages impliqués, sans intervention sur les performances du logement.

C'est dans cette logique, mais à une échelle plus importante et avec une priorité en direction des ménages à faibles ressources, que le projet « bien vivre dans son logement » a été conçu.

Le projet « Bien vivre dans son logement », une action globale et concertée possible grâce à la création du fonds de solidarité eau

En 2011, à l'occasion de la renégociation du contrat de concession pour la distribution de l'eau et l'assainissement établi avec SUEZ pour la Ville de Dijon, un fonds de solidarité doté d'un million d'euros avait été créé afin de développer des actions visant à la réduction des factures d'eau des ménages dijonnais les plus modestes.

Ce fonds, dont la gestion a été confiée au CCAS, a dans un premier temps permis la mise à disposition de « Chèques eau » de 50 € pour les foyers disposant de ressources inférieurs à 450 € par mois, ce qui correspondait globalement à la prise en charge des dix premiers mètre-cube consommés et d'une partie des charges d'abonnement.

En 2015, le Maire de Dijon a souhaité faire évoluer l'utilisation du fonds vers une approche plus performante et plus vertueuse en engageant une démarche globale d'accompagnement à la réduction des consommations d'eau, de gaz et d'électricité. L'objectif étant d'amener les ménages volontaires à réduire leurs consommations chaque année pour l'équivalent d'au moins 50 € et de façon durable.

Principalement financé par le fonds de solidarité eau, pour un montant de 750 k€, le projet « Bien vivre dans son logement » propose aujourd'hui, en associant les distributeurs et fournisseurs d'énergie, de mobiliser un million d'euros sur la période 2016-2020 pour accompagner 8 à 10 000 ménages dijonnais vers une réduction effective de leurs charges.

Le dispositif sera porté par le PIMMS, qui mène depuis plusieurs années des actions de sensibilisation à la maîtrise des énergies, et a manifesté son intérêt auprès de la Ville de Dijon pour la mise en œuvre d'un tel dispositif.

Le dispositif élaboré par le PIMMS prévoit que les médiateurs salariés de cette association effectueront quatre visites à domicile sur un an :

- Une première visite de diagnostic dans les foyers concernés pour identifier les différentes caractéristiques (foyer, logement, équipement et habitudes de vie) ;
- Une deuxième visite pour identifier les écogestes et les pistes de réduction de consommations à mettre en œuvre au regard du diagnostic ;
- Une troisième visite pour valider la mise en place des écogestes et poursuivre la dynamique ;

- Une quatrième visite de bilan, un an après, pour mesurer l'impact financier sur le budget des foyers concernés et l'évolution du confort des ménages.

Tous les quartiers de Dijon seront concernés. La planification pour les cinq années est la suivante :

- 2016 – quartiers Bourroches et Université,
- 2017 – quartiers Fontaine d'Ouche et Varennes,
- 2018 – quartiers Grésilles et Centre Ville,
- 2019 – quartiers Chevreul/Parc et Maladière,
- 2020 – quartier Montchapet.

Cette dernière année sera également l'année du bilan de l'opération.

En amont de ces visites, l'ensemble des bénéficiaires des minima sociaux (environ 10 000) recevra un courrier d'information, qu'ils habitent dans un bâtiment collectif ou individuel, pour leur présenter ce dispositif et y adhérer s'ils le souhaitent. Afin d'accroître l'impact de la démarche, les visites à domicile seront proposées sur la totalité des bâtiments concernés dès lors qu'il s'agira d'habitat collectif, sans distinction de conditions de ressources. Ce qui, au demeurant, évitera toute forme de stigmatisation des ménages ciblés.

Pour formaliser le large partenariat établi autour de cette opération ambitieuse, une convention (jointe au présent rapport) est établie afin de définir les modalités de fonctionnement de cette plate-forme inédite en France. Les bailleurs et services sociaux joueront un rôle déterminant dans le ciblage des publics et le relais d'information.

Résolument durable, ce projet répond en définitive à trois objectifs :

- Soutenir le pouvoir d'achat des ménages en réduisant leurs factures ;
- Contribuer à l'amélioration du confort des logements par l'apport de conseils et d'équipements ;
- Promouvoir les gestes écocitoyens et réduire l'empreinte écologique.

Il participe d'une politique globale cohérente et exemplaire en matière de réduction des charges des ménages les plus modestes.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - Approuver les orientations générales du projet « Bien vivre dans son logement »

2 - M'autoriser à signer la convention à intervenir avec l'ensemble des partenaires pour cadrer les conditions de sa mise en œuvre.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ